PUBLIÉ LE 10/09/2018 - MISE À JOUR LE 11/04/2023

Biobag

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Biobag, sachet

Substance active

Larves de Lucilia sericata

Laboratoire

Biomonde GmbH

AMM

Documents de référence dans le cadre de l’AMM

Indication(s) dans ce cadre

Documents de référence dans ce cadre

Suivi des patients

Base publique du médicament

Titulaire (s)

Critères d'octroi

Indications

Code(s) CIP

Documents de référence

Lire aussi

Autres informations

Données d'inclusion

Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Biobag, sachet

Critères d'octroi

Traitement des ulcères et escarres présentant un tissu nécrotique humide ou un tissu fibreux

- En cas de détersion mécanique impossible
- Et quand une détersion rapide est nécessaire.

Autres informations

Posologie

La totalité de la partie nécrosée de la plaie doit être couverte d’un ou de plusieurs sachets, en veillant à ne pas superposer les pansements. Lorsque la plaie est entièrement recouverte, la quantité doit être de 5 à 10 larves par cm2.

Contre indications

- Hypersensibilité connue à ce médicament ou à l’un des composants du médicament.
- Plaies présentant une tendance au saignement ou à proximité de gros vaisseaux, car, dans ces cas, la détersion pourrait entraîner une rupture du vaisseau mettant en jeu le pronostic vital
- Plaies pour lesquelles une détersion chirurgicale importante est nécessaire
- Plaies présentant une irrigation sanguine insuffisante.
- Ne pas utiliser dans les cavités corporelles stériles
- Ne pas utiliser lorsque le patient est atteint d’infections aiguës, à progression rapide ou mettant en jeu le pronostic vital
- Médicament réservé à l’usage hospitalier

Faire une demande d'AAC (autorisation d’accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l’application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié